

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Limoges Métropole Communauté urbaine
Acte constitutif modificatif d'une régie de recettes
Mars et octobre 2023 (article 17 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 et de 10 mars 2017)

VENTE DE COMPOSTEURS & DE LOMBRICOMPOSTEURS
Régie n° 076001

Le Président de Limoges Métropole Communauté urbaine,

Vu le décret n° 2012-1286 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, en particulier l'article 22 ;
Vu le décret n° 2009-227 du 3 mars 2009 dérogant et complétant le décret n° 96-850 du 13 novembre 1996 relatif à la réglementation générale et particulière des régies ;
Vu les articles R6417-1 à R. 6417-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'activités et des régies de recettes et d'activités des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu l'article 10 de la loi n° 2015-912 relative aux lois de l'équilibre et de responsabilité susceptibles d'être émis aux régimes d'activités et aux régimes de recettes des établissements publics et au régime du contentieux relatif à ces actes ;
Vu l'arrêté n° 2022-408 du 27 mars 2022 relatif au régime de responsabilité financière des établissements publics ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2022, relative à la création de Limoges Métropole à cette occasion de règlement des régies communales en application de l'article L. 2122-22 et 7 de code général des collectivités territoriales ;
Vu l'acte constitutif en date du 17 mars 2009 portant création d'une régie de recettes de vente de composteurs ;
Vu l'acte constitutif en date du 4 juillet 2011 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de vente de lombricomposteurs ;
Vu l'acte modificatif en date du 04 mars 2014 portant modification de l'acte de régie de la régie de recettes de vente de composteurs et de lombricomposteurs ;
Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 08 septembre 2016 et du 17 novembre 2016 fixant les tarifs des prestations dans le cadre de la régie de recettes de vente de composteurs et de lombricomposteurs ;
CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter et de compléter les actes ci-dessus ;

Vu l'avis conforme du conseil public d'activités en date du 02 février 2023 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1. - Il est créé une régie de recettes de « vente de composteurs » à la Direction de la Performance et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole ;

ARTICLE 2. - La régie est soumise au n° 71, rue de Néves - 87000 LIMOGES

1

Président de Limoges Métropole Communauté urbaine

DÉCISION

Acte constitutif modificatif d'une régie de recettes - Vente de composteurs et de lombricomposteurs - Régie n°076001

1 DOCUMENT - Publié le 10 Mars 2023



DEC_FIN_23939_REGIE_RECETTES_VENTE_COMPOSTEURS_ACTE_MODIFICATIF.pdf
(.pdf, 145,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**